

DEPARTEMENT DE LA MANCHE

Commune de VAINS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

RÉUNION DU 12 DÉCEMBRE 2016

Le douze décembre deux mille seize à vingt heures trente minutes, le conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni en mairie de Vains, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Olivier DEVILLE, Maire.

Présents et membre excusé et pouvoir :

CLÉMENT Patrick, excusé	GUISSÉ Édith	LECOLAZET Didier, absent
DADU Jacques, excusé pouvoir à O.DEVILLE	HERNOT Valérie	MANNEHEUT Marie-Jo
DEVILLE Olivier	HEUDES Thierry	MONTÉCOT Sandrine, absent
FAGUAIS François	JOUENNE Abel	THÉAULT Chantal
GEERTS Danièle	LECHARTIER Sébastien	

Secrétaire de séance : Élu(e) conformément à l'article L.2121-15 du CGCT : Mme Geerts

Nombre de membres en exercice : 14
Nombre de membres présents : 10
Nombre de suffrages exprimés : 11

Convocation : 07/12/2016

Affichage : 17/12/2016

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

Le compte rendu de la séance du 21 novembre est adopté à l'unanimité.

- **Compte rendu des décisions prises par le maire en vertu des dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales**
 - **Contrat de territoire** : retrait du projet de réhabilitation de la rue des granges
 - **Budget Eau** : Décision modificative budgétaire n°1
 - **Gestion du domaine privé communal** :
 - Révision annuelle du loyer et charges
 - Tarification salle à l'issue d'une cérémonie de deuil
 - Vente d'herbe 2017
 - **Travaux église** : Entreprise attributaire
 - **Travaux école** : Mesures de protection dans les risques d'attentat
 - **SIVS BACILLY-VAINS** : Effectif
 - **Questions diverses**

Compte rendu des décisions prises par la maire en vertu des dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (délibération n°20161212-01):

Des Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) ont été transmises à la communauté de communes Avranches Mont Saint Michel, sans option de préemption souhaitée par la commune. Elle concernait le bien suivant :

- Le 21/11 : Parcelle AC 171 (rue du prieuré).

Contrat de territoire : retrait du projet de réhabilitation de la rue des granges (délibération n°20161212-02)

M Deville rappelle que le projet de création de logements dans les bâtiments situés rue des granges était inscrit au contrat de territoire. Les cofinancements prévus pour ce projet ont été gelés par l'Etat, (enveloppe P.L.U.S). Manche Habitat a fait part de son désintérêt pour ce projet. Au regard du projet envisagé, il n'était pas envisageable de le réaliser sans aide financière significative. Compte tenu de ces éléments, lors de la séance du 17 octobre dernier, le conseil municipal a souhaité mettre en réserve foncière ce patrimoine.

Ce projet avait obtenu une aide au titre du contrat de territoire porté par la communauté de communes Avranches Mont Saint Michel. En raison de l'arrêt de ce projet, la CCAMSM sollicite la commune pour qu'une décision de retrait du contrat de territoire soit transmise.

Afin de soustraire du contrat de territoire, le projet de réhabilitation en logements initialement prévu, M le Maire invite le conseil municipal à se prononcer.

Vu, la délibération n°20161017-0 portant le patrimoine foncier situé rue des granges en réserve foncière.

Considérant que l'État a gelé le Prêt Locatif à Usage Social,

Considérant le désintérêt de Manche Habitat pour ce projet,

Considérant qu'il convient de soustraire du contrat de territoire, le projet de réhabilitation du patrimoine en logements ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- De soustraire du contrat de territoire le projet de réhabilitation du patrimoine situé rue des granges en logements

Budget Eau : Décision modificative budgétaire n°1 (délibération n°20161121-03)

Mme Manneheut rappelle qu'en séance du 17 octobre dernier, le conseil municipal a admis en non-valeur 602.25€. Or les crédits inscrits au budget prévoient 300€. Il est donc nécessaire de créditer 302.25€ à l'article 6541.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver une modification budgétaire.

Vu le budget de l'eau

Vu la délibération n°20161017-04 portant admission en non-valeur

Considérant la nécessité d'inscrire des crédits supplémentaires au 6541,

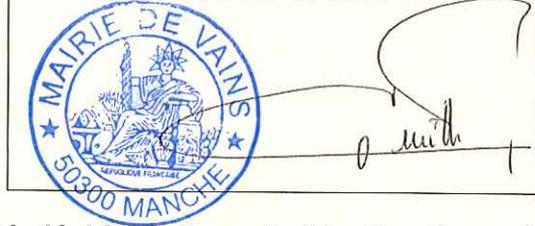
Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver la modification budgétaire n°1 suivante :

6541 (admission en non-valeur) : + 302.25€

623 (publicité) : - 302.25€

Gestion du domaine privé communal : Révision annuelle du loyer et charges (délibération n°20161212-04)

Mme Manneheut informe le conseil municipal que la révision du loyer est indexée sur l'indice du 2^{ème} trimestre de référence des loyers publié par l'INSEE. Il s'élèvera au 1^{er} janvier 2017 à 511.64€. Elle indique que l'appel à charges s'élèvera à 34.98€



Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité, d'appliquer à compter du 1^{er} janvier 2016 les montants suivants :

- 511.64€ mensuel de loyer
- 34.98€ mensuel de charges locatives.

Gestion du domaine privé communal : Tarification de salle à l'issue d'une cérémonie de deuil

Mme Manneheut informe le conseil municipal que la mairie est parfois sollicitée pour la mise à disposition ou la location d'une salle pour permettre à la famille et aux personnes présentes lors d'une cérémonie funéraire de se retrouver. Elle propose donc au conseil municipal de définir les conditions et, le cas échéant, la tarification.

M Heudes rappelle que par délégation du conseil municipal, le maire dispose de la délégation du conseil municipal pour le louage de biens.

M Deville informe donc le conseil municipal que sous réserve d'inhumation dans la commune et de disponibilité de locaux, une convention de mise à disposition précisant l'obligation de ménage des locaux par le preneur et la possibilité d'effectuer une donation au CCAS sera établie.

Gestion du domaine privé communal : Vente d'herbe 2017 (délibération n°20161212-05)

Mme Manneheut indique au conseil municipal qu'une proposition écrite pour l'achat de l'herbe a été adressée pour la parcelle ZE n°33 le Poulet.

Le conseil municipal décide, à 9 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention,

D'attribuer la vente d'herbe à Mme Morazin Claudine domiciliée à Vains comme suit :

- L'herbe de la parcelle cadastrée ZE n°33 pour un montant de 100€ pour la période de pâture ou des foins 2017.

Rappelle que la vente d'herbe sur pied ne peut être attribuée au même candidat, plus de deux années consécutives ; aussi Mme Morazin ne pourra être attributaire de la vente d'herbe l'année prochaine

Rappelle que la parcelle du Poulet devra être libérée lors des week-ends des courses hippiques et éventuellement, au besoin, durant le week-end de la fête de la baie.

Travaux église : Entreprise attributaire (délibération n°20161212-06)

Mme Théault informe le conseil municipal que deux offres ont été adressées dans le cadre de la consultation.

La commission d'ouverture de plis s'est réunie le 8 décembre dernier. Après avoir étudié les candidatures puis les offres, la commission propose au conseil municipal de retenir l'offre la mieux disante de l'entreprise MASSELIN LETOURNEUR pour un montant TTC de 13160.47€. La réception de chantier pourra être réalisée à partir du 15 février 2017.

M Théault rappelle que l'arrêté de poursuite d'exploitation pour l'église expire le 1^{er} mars 2017.

Le rapport de la commission présenté Mme Théault invite le conseil municipal à se prononcer sur le choix de l'entreprise à retenir.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à 10 voix pour et 1 abstention de retenir l'offre de l'entreprise MASSELIN LETOURNEUR pour un montant TTC de 13 160.47€.

Travaux école : Mesures de protection dans les risques d'attentat

M le Maire informe le conseil municipal des mesures de protection contre les risques d'attentat qui doivent être prises. Après la visite à l'école du référent de gendarmerie, il a été prévu de réaliser des travaux à l'école.

M Deville expose les mesures de confinement et précise l'ensemble des acquisitions et travaux à réaliser : rideaux d'occultation aux fenêtres, grillages rigides sur le muret d'enceinte de l'école, changement d'un portillon et des barillets de chaque accès dans l'enceinte de l'école, acquisition de cadenas, création d'un portillon d'accès entre le logement communal et la propriété voisine pour permettre l'évacuation d'urgence de la petite classe par ces propriétés privées, suppression d'un arbre.

Mme Théault souhaite vérifier la conformité au règlement d'urbanisme de la hauteur pour la pose du grillage rigide sur le muret préalablement à toute prise de décision. M Jouenne précise que les panneaux rigides sont de hauteurs normalisées. M Heudes souhaiterait pouvoir délibérer à l'appui des coûts engendrés par ces mesures. Il s'étonne que le référent puisse imposer aux collectivités des travaux qui pourraient aller à l'encontre des normes en vigueur. Il propose de réfléchir avant de délibérer sur ces travaux afin de concilier la sécurité des enfants et le respect de la réglementation. M Lechartier reconnaît que ces mesures pourraient être totalement inefficaces dans le cas d'un attentat mais elles répondent à la crainte collective. Il indique que si la commune n'engage pas de travaux même totalement inefficaces, la responsabilité du Maire serait engagée.

M Deville propose donc d'ajourner ce point et de le reporter ultérieurement pour répondre et satisfaire les questions des membres du conseil municipal.

SIVS BACILLY-VAINS : Effectif

M Deville présente les effectifs par classe et par domiciliation au 02 septembre dernier. Fort du constat que les effectifs des enfants de Vains diminuent, le conseil municipal propose que le SIVS et la commune de Bacilly s'emparent de cette question afin d'anticiper sur la situation à venir.

Questions diverses :

Déclassement de voirie au Pont de Vains : M Heudes informe le conseil municipal qu'au droit de la propriété de M et Mme Morazin passe un chemin communal. Il indique que ce chemin dessert uniquement leurs propriétés. Des aménagements paysagers ont été effectués par les propriétaires le long du chemin. Il indique qu'un déclassement de voirie pourrait être envisagé. M Deville propose d'étudier ce point.

Jazz en Baie : Le concert se déroulera à Vains le samedi 5 août 2017. Il est envisagé de proposer un repas d'agneaux grillés en partenariat avec le comité des fêtes et François Cerbonney. M Deville précise que la participation au festival pour la commune sera étudiée lors de la séance de janvier prochain.

Noël des enfants de la commune : M Deville rappelle qu'il s'est déroulé le vendredi 2 décembre à la MFR avec la participation de 80 enfants et de leurs parents. Cette participation continue sa progression et le succès de ce moment de convivialité est au rendez-vous. Il rappelle qu'il rémunère l'artiste que la commune prend en charge les cotisations sociales et que Mme Menuet et ses élèves se chargent de toute l'organisation de cette soirée.

Urbanisme : Mme Théault informe le conseil municipal des différents dossiers d'urbanisme intervenus depuis le déroulement de la séance du 21 novembre dernier.

Assainissement : M Deville informe le conseil municipal de la décision de la communauté de communes Avranches Mont Saint Michel de reporter les travaux d'assainissement



Olivier Deville

prévus au Grand Port l'année prochaine en raison d'une non éligibilité du programme aux subventions de l'Agence de l'eau. L'intercommunalité sollicite une dérogation à l'Agence de l'eau pour ce financement.

Office du tourisme : Mme Théault donne lecture du bilan de la fréquentation touristique pour le mois de novembre 2016. Elle précise qu'en 2016, une baisse de 20% de la fréquentation a été constatée par rapport à 2015.

Commission économique Intercommunale : M Heudes rappelle les éléments clefs de cette commission. Il tire un bilan positif du travail de cette commission et salue les qualités d'engagement, d'ouverture et d'écoute de son président M Dewitte.

L'ordre du jour étant épuisé, plus aucun membre du conseil municipal ne demande la parole, la séance est levée à 23h05.

La présente séance contient huit délibérations numérotées 2016 12 12 -01 à 2016 12 12 -06.

Olivier DEVILLE	<i>Olivier Deville</i>
Patrick CLÉMENT	Absent
Jacques DADU	Absent
François FAGUAIS	<i>[Signature]</i>
Danièle GEERTS	<i>[Signature]</i>
Édith GUISSÉ	<i>[Signature]</i>
Valérie HERNOT	<i>[Signature]</i>
Thierry HEUDES	<i>[Signature]</i>
Abel JOUENNE	<i>[Signature]</i>
Sébastien LECHARTIER	<i>[Signature]</i>
Didier LECOLAZET	Absent
Marie-Jo MANNEHEUT	<i>[Signature]</i>
Sylvain MIMART	
Sandrine MONTÉCOT	Absente
Chantal THÉAULT	<i>[Signature]</i>

